

QUESTIONS ETHIQUES SOULEVEES PAR LA REANIMATION DES NOUVEAU-NES EN ETAT DE DETRESSE

MONASTIR - 1995

Professeur Bechir HAMZA
Président du Comité National d’Ethique Médicale

L'éthique est un comportement du praticien devant différentes situations, de prise de position en matière diagnostique ou thérapeutique mais dans le respect de la dignité humaine.

Elle consiste en un ensemble de normes, que s'assigne le corps médical pour intervenir avec réflexion et mesure devant une médecine dominée de plus en plus la recherche et la technologie sans cesse renouvelées et leurs applications au domaine de la santé.

La réanimation des nouveau-nés en détresse, connaît depuis plus d'une vingtaine d'années un essor considérable.

Auparavant, les situations de détresse vitales graves du nouveau-né ne pouvaient être résolues que par l'expectative et le sort que leur réserve la nature. Les moyens thérapeutiques étant restreints, on ne pouvait parler, ni de responsabilité, ni d'éthique. Aujourd'hui, la réanimation du nouveau-né s'est organisée sur des bases physiologiques et techniques, qui ont pour conséquence la survie de qualité plus ou moins discutable, en raison des handicaps qu'elle peut engendrer et qui sont devenus inacceptables par les familles et les sociétés. Aussi le médecin va-t-il se trouver face à des dilemmes, des problèmes d'éthique et même de responsabilité médico-légale.

Les problèmes éthiques dans le domaine de la réanimation sont nombreux et graves et ce d'autant plus que la périnatalogie est une entité encore récente.

Certes la réanimation néonatale a prouvé son efficacité et il n'est pas douteux qu'elle va se doter de plus en plus de moyens de la haute technologie. Mais jusqu'où faut-il aller dans des services de néonatalogie où se décident la mort et la vie, sans aboutir à l'acharnement thérapeutique, à la vie à tout prix, au refus de l'échec ?

Des repères sont nécessaires pour aborder de façon pragmatique des décisions : si tout nouveau-né est considéré comme une personne humaine, il doit bénéficier en situation d'urgence, de soins appropriés, d'une assistance à personne en danger, principe qui justifie toutes les interventions dès la naissance, attitude dictée par l'éthique et la loi tournée a priori vers la vie et l'espoir et qui s'opposent à l'attitude condamnable qui consistait à refuser la réanimation à certains nouveau-nés en état de détresse ou même de mort apparente. Mais le questionnement éthique est : quand faut-il arrêter ce qui a été entrepris et accepter l'échec de notre entreprise, et la mort comme ultime recours ? Si dans un premier temps, il est indispensable de porter secours à tous, dans un deuxième temps, il faut savoir interrompre la réanimation, et ce d'autant plus, qu'après différentes investigations nécessaires, l'on estime que les lésions cérébrales sont étendues et irréversibles. Décision, qui doit être discutée en fonction du poids de l'handicap et de son acceptation ou non par la famille, la situation socio-économique et sanitaire pour la prise en charge ultérieure.

La place des parents dans les décisions les plus graves est le problème difficile à aborder. Nous pensons que devant des situations certaines de lésions massives, et destructrices, nous ne devons pas laisser la lourde prérogative aux parents d'arrêter la

réanimation sans leur laisser tout au long de leur vie, le poids terrible d'un remords et la responsabilité. Cette décision est d'ordre médical. Dans notre contexte socio-culturel et religieux, les parents ne revendiquent pas le droit à la vie, à tout prix. Ils font confiance au médecin, s'ils perçoivent que celui-ci est le défenseur de la vie et la qualité de la vie au même titre qu'eux. Néanmoins, on ne peut ignorer la position des parents, sans tomber dans le risque de la législation, mal adaptée, en retard par rapport au progrès de la recherche. Aussi, une information objective et non directive, doit leur être fournie dans un climat de confiance pour obtenir un consentement éclairé et tacite. Il s'agit là d'un savoir-faire éthique, qui ne s'apprend pas, mais qui est le fruit d'expériences acquises basées sur les intérêts propres de l'enfant.